



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

PROCES VERBAL **DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET, Maire.

Présents : Emilie CHARMET Maire, Giuliano D'ANDREA, Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Gérard POLONI, Ghislaine CROST, Claire DURAND, Yves MERMIN, Valérie BARTOLINI, Éric ROYER (*pouvoir de H. SAN MARTIN*), Jessica LACROIX, Joëlle VANARET, Yannick CHAUDET, Nancy RODIN-DUFOUR

Absents excusés : Hervé SAN MARTIN (*pouvoir à E. ROYER*)

Absents : Philippe GUILLET

Secrétaire de séance : Jessica LACROIX

Date de convocation : 06 mars 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H03.

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2026

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal est le suivant :

- *CFU budget communal 2025*
- *Affectation des résultats – budget communal*
- *CFU budget eau et assainissement 2025*
- *Affectation des résultats – budget eau et assainissement*
- *Remboursement de frais – bénévole frelons asiatiques*

2. COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Le Maire indique qu'il sera impossible d'adopter les CFU en raison d'un problème de transmission du CFU définitif pour le budget communal par la Trésorerie. Le Maire présente tout de même les résultats financiers de l'année 2025 pour le budget communal et le budget eau et assainissement, et précise que la prochaine municipalité pourra adopter ces derniers dès que l'ensemble des documents définitifs seront disponibles.

Compte Financier Unique 2025 – Budget communal

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	332 057,81	708 350,94	1 040 428,75
	Recettes réalisées (1)	B	313 247,34	805 944,62	1 119 191,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	328 438,90	845 313,81	1 173 752,71
	Dépenses réalisées (1)	E	215 485,76	782 582,08	998 067,84
	Restes à réaliser	F	88 242,66	0,00	88 242,66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	97 761,58	23 362,54	121 124,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 628,91	136 952,87	133 323,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	94 132,67	160 315,41	254 448,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-88 242,66	0,00	-88 242,66
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 890,01	160 315,41	166 205,42

Le Maire présente les totaux des dépenses et recettes de la section de fonctionnement puis de la section d'investissement, et souligne les dépenses ou recettes particulières ou appelant l'attention des conseillers.

Un conseiller s'interroge sur les dépenses imputées à l'article 60632, le Maire lui indique que ce dernier concerne les dépenses de petit équipement, il est volontairement très large dans sa définition et peut donc comprendre les achats de petit électroménager, de fournitures...

Le Maire signale la baisse de la contribution de la commune au FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), et détaille les recettes plus importantes que prévues notamment concernant les versements de droits de mutation.

Pour la section d'investissement, le Maire souligne que la soule au Département pour la réfection de la rue du Tram n'a pas encore été facturée et a donc été basculée en restes à réaliser pour 2026. Les subventions et fonds de concours pour la fresque patrimoniale et la réfection de la rue de l'Ancien tram devraient être perçues en 2026.

Compte Financier Unique 2025 – Budget eau et assainissement

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	204 952,61	199 210,80	404 163,41
	Recettes réalisées (1)	B	147 852,41	195 335,89	343 188,30
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	449 334,38	387 913,93	757 218,31
	Dépenses réalisées (1)	E	213 375,94	248 320,19	453 696,13
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-65 523,53	-44 984,30	-110 507,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	244 351,77	188 703,13	353 054,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	178 828,24	63 718,83	242 547,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	178 828,24	63 718,83	242 547,07

Le Maire présente les totaux des dépenses et recettes de la section d'exploitation puis de la section d'investissement, et souligne les dépenses ou recettes particulières ou appelant l'attention des conseillers.

Il précise la dépense nécessaire suite au changement d'une vanne route de la gare qui a coupé l'eau des Tilleuls au quartier gare, et qui, à la réouverture, a fait sauter les groupes de sécurité a entraîné une prise en charge financière par la commune.

Le Maire rappelle à cette occasion que les abonnés doivent avoir un réducteur de pression, comme indiqué dans le règlement de service.

Le Maire souligne que l'Agence de l'eau et l'ADIA ont prévenu la commune que le tarif minimum de l'eau permettant d'obtenir les subventions pour travaux a été revu à la hausse, et que les tarifs

appliqués par la commune devront être également révisés (ils seront de toute façon étudiés dans le cadre de l'établissement des schémas directeurs). Les conseillers s'étonnent que l'octroi des subventions soit conditionné à l'augmentation des tarifs sur les ventes d'eau et d'assainissement. Le Maire indique que normalement le budget du service doit être à l'équilibre et que les travaux doivent être financés par les ventes d'eau et d'assainissement, et non pas par l'excédent reporté.

3. REMBOURSEMENT DE FRAIS BENEVOLE

Pour rappel, la délibération n°28 du 27 mai 2024 approuvait la signature d'une convention de suivi du frelon asiatique et désignait Eric COUARD comme référent bénévole sur la commune. Ce dernier a beaucoup œuvré pour suivre la population et éliminer les individus piégés depuis l'année dernière et se sert pour cela d'appâts et de fournitures qu'il achète sur ses deniers personnels. Eric COUARD a déjà entamé la campagne de piégeage et a capturé des fondatrices.

Les élus s'accordent à dire que le piégeage porte ses fruits et doit être encouragé.

Il est proposé de rembourser les dépenses engagées pour le piégeage de printemps, d'un montant de 66,26 € (à l'article 62878 – Remboursement de frais – A des tiers).

Adopté à l'unanimité.

Un courrier de remerciement pour le soutien du Conseil municipal tout au long du mandat et suite à la cérémonie de passation de commandement, écrit par l'Adjudant-chef Cédric Gireau, chef de corps du SLIS de Villebois, est lu par le Maire.

La séance est levée à 20h28.

VILLEBOIS, le 12 mars 2026

Emilie CHARMET
Maire de Villebois



Jessica LACROIX
Secrétaire de séance